

4 Mars 1932

La COMMISSION SENATORIALE des DEPARTEMENTS LIBÉRÉS de l'INVASION, s'est réunie sous la Présidence de M. LUGOL.

Elle a examiné ;

1° le projet de loi adopté par la Chambre des Députés x concernant la liquidation des Sociétés coopératives de reconstruction formées par les Sinistrés en vue de la reconstitution des immeubles atteints par les événements de la guerre. Elle approuve à l'unanimité les termes du rapport favorable rédigé en son nom par M. A. de la GRANGE et l'a chargé de le déposer sur le Bureau du Sénat.

2° le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, modifiant et complétant la loi du 27 août 1931 sur le fonctionnement du compte spécial des compensations relatif aux frais supplémentaires pour produits finis dans l'industrie.

M. LUGOL a donné lecture de son rapport concluant à l'adoption du projet.

La Commission a également donné son adhésion à ce rapport qui sera déposé prochainement.

*- Il a également été décidé de demander à nouveau la mise à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi concernant l'abrogation de la loi du 17 Avril 1919 à plusieurs catégories de personnes ayant perdu ou pu avoir acquis la nationalité française au jour du dévouement - l'avis défavorable de M. Libert au nom de la Commission des Finances étant l'écueil dont il y aura lieu d'éviter de triompher -*

*- M. de la Grange a également été chargé de rapporter le projet de loi de M. Daniel-Vincent concernant, dans certaines conditions, la prime pour une exportation qui peut de droit.*

*(Démunog de guerre.)*